

Vente amiable et reliquat

Par **Pepitoche**, le **11/08/2022** à **19:21**

Bonsoir a tous, apres refus de notre banque d inclure notre credit maison dans notre plan BDF et apres I appurement de celui ci elle a demander la vente de notre bien arrivant au termes de la vente amiable décidée par le juge nous I avons vendu en deçà de sa valeur mais dans le prix fixé au tribunal au mois de septembre le jugement defitif sera acté que va t il se passer? La banque peut elle nous reclamer le reliquat de 40000 euros corespondant a hypotheque ou le juge peut il tout annulé? Merci par avance pour vos reponses prenez soins de de vous.

Par Marck.ESP, le 12/08/2022 à 10:05

Bonjour

Bien évidemment...